

LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



FORMATION

OBJECTIFS

- Identifier les différents accidents du travail
- Maîtriser les différentes procédures à mettre en œuvre en cas d'accident ou de maladie professionnelle
- Mesurer l'impact de ces coûts et les voies de recours envisageables

PROGRAMME

Les accidents du travail

- Accident du travail, de mission, de trajet
- Procédure en cas d'accident du travail et instruction

Les maladies professionnelles

- Définition de la maladie professionnelle
- Procédure en cas de maladie professionnelle

La réparation du risque professionnel

- Réparation forfaitaire
- Réparation complémentaire

La tarification

- Tarification collective
- Tarification individuelle
- Tarification mixte

Les délais et voies de recours

- Contentieux général
- Contentieux technique



Prérequis :
Aucun



Public :

- Chefs d'entreprise
- Cadres dirigeants
- RH
- Salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels



Durée :
1 jour (7 heures)



Dates et horaires :
20 juin 2024
9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00



Tarif :
650€ HT par stagiaire



Formation assurée par :
Charlène GUYARD-TOMADINI



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbertreux@maisondesentreprises.com

LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



FORMATION

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Support de formation (PPT)
- Apports théoriques et études de cas
- Appui sur des situations vécues et échanges d'expériences entre participants
- Tour de table en fin de formation

SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation.
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation.
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires.

VALIDATION

- Une attestation de formation sera remise à l'issue des journées de formation.

ACCESSIBILITE PSH

A la Maison des Entreprises :

- Salles de formation situées en RDC, accessibles en fauteuil roulant
- Bâtiments accessibles par rampe d'accès
- Places de parking réservées aux personnes en situation de handicap
- Il est possible de mettre en place un accompagnement personnalisé en contactant le référent handicap de DEF12 CONSEIL...

En entreprise :

- Selon les conditions d'accessibilité de l'entreprise



VOTRE CONTACT

Michaël BERTREUX
Tél : 06.33.01.47.93
mbtreux@maisondesentreprises.com